

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 8 mai 2017, a adopté les règlements suivants :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>RCA2617-001</b> | <b>Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs</b>       |
| <b>RCA2617-003</b> | <b>Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation</b> |

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 août 2017.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 12 septembre 2017.

Véronique Bélanger  
Secrétaire d'arrondissement substitut